

Commune de Gimel

# Plan Energie et Climat Communal : 2023-2026

## INFORMATIONS

---

Titre du projet	Plan Energie et Climat Communale (PECC)
Client	Commune de Gimel Heinz Forrer – Municipal en charge de la démarche PECC
Version	Version n°2 du 26.06.2024
Équipe projet	eqlosion sàrl – mandataire Plan Énergie et Climat Communal (PECC) & démarche participative Blanche Dalimier – Consultante en durabilité et coordinatrice du projet Fanny Gabioud – Consultante en durabilité et contrôle qualité

---

# Avant-propos de la Municipalité

---

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontrent que notre climat change et que ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, les émissions de gaz à effet de serre suivront la trajectoire actuelle et nous amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or, un réchauffement de plus de 1,5 °C causera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C, nettement plus que la moyenne mondiale. C'est une certitude, **il est urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

Une action climatique ambitieuse constitue une **opportunité économique**. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergies fossiles (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises régionales (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Investir maintenant permet d'**éviter les coûts futurs** bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air et du paysage, sécurisation des espaces publics, etc.).

Pour toutes ces raisons, la Municipalité affirme sa volonté d'accompagner à son échelle le Plan Climat cantonal en adoptant et en mettant en œuvre un **Plan énergie et climat communal (PECC)**.

Le présent document a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'une planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les quatre prochaines années (2023-2027). Il permettra de prioriser les actions communales les plus à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire communal aux conséquences du changement climatique. La démarche se veut inclusive en impliquant, au-delà de l'administration, également les habitants et les habitantes, le Conseil Communal et les acteurs économiques et associatifs de la Commune.

# Table des matières

---

<b>AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
LES ENJEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE VAUDOIS .....	5
LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION COHÉRENTE À TOUS LES NIVEAUX .....	6
<b>PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>8</b>
1. LA COMMUNE EN BREF .....	8
2. PROFIL CLIMATIQUE .....	12
2.1. Volet 1 : Émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone) .....	12
2.2. Volet 2 : Enjeux d'adaptation .....	20
3. PROFIL ÉNERGÉTIQUE .....	25
4. RÉSUMÉ : PARTIE 1 .....	31
<b>PARTIE 2 : OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION .....</b>	<b>33</b>
5. VISION ET OBJECTIFS .....	33
5.1. Vision à l'horizon 2050 .....	33
5.2. Objectifs à l'horizon 2030 .....	35
6. PLAN D' ACTIONS .....	37
6.1. Actions du bloc Transversal .....	38
6.2. Actions du bloc Énergie et Mobilité .....	39
6.3. Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques .....	42
7. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE 2023 À 2027 .....	45
7.1. Gouvernance .....	45
7.2. Sources de financement .....	46
7.3. Suivi de la mise en œuvre .....	46
8. COMMUNICATION DU PECC .....	47
9. CONCLUSION .....	48

# Table des abréviations

---

BuD	Bureau de la durabilité du Canton de Vaud
CAD	Chauffage à distance
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
DGE	Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DIREN	Direction de l'énergie du Canton de Vaud
ETP	Équivalent temps plein (emploi)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (électricité)
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
PAC	Pompe à chaleur
PACom	Plan d'affectation communal
PECC	Plan Énergie et Climat Communal
REC	Réseau écologique cantonal
SRE	Surface de référence énergétique
STATVD	Atlas statistique du canton de Vaud

# Introduction

## Les enjeux à l'échelle du territoire vaudois

### Les émissions de gaz

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois (Figure 1), les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et l'eau chaude (combustibles : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

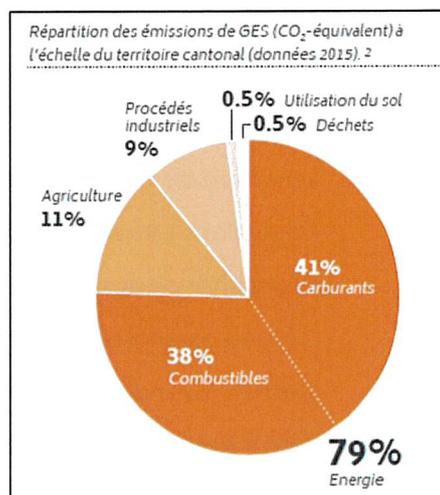


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015) (Source - BuD)

### Les effets du changement climatique

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude<sup>1</sup>. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition d'essences forestières (ex : épicéa), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud<sup>2</sup> sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations) présenté à la Figure 2.

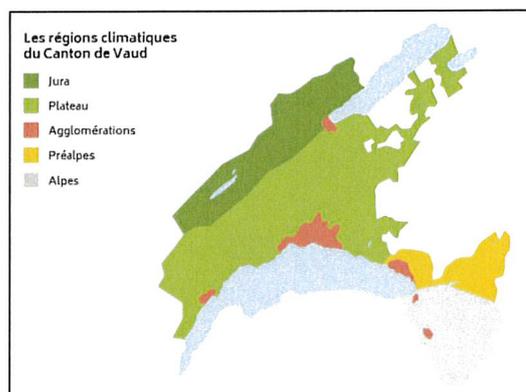


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud (Source - BuD)

Depuis quelques années, les impacts des changements climatiques sont visibles dans notre région avec par exemple des restrictions répétées de la consommation d'eau, l'augmentation des températures ou encore l'intensification des phénomènes météorologiques (orages, grêle).

<sup>1</sup> National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

<sup>2</sup> Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

# La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

## Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (première mesure météorologique suisse en 1864). Ainsi, elle s'est engagée à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici à 2030** (année de référence : 1990). En août 2019 et selon les derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser la neutralité carbone dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-et par an d'ici à 2050 (année de référence : 2000) - grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables - ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a voté en faveur de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique. Cette loi fixe une neutralité climatique d'ici 2050 (les cantons pour 2040).

## Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050 (année de référence : 2000). Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050<sup>3</sup>.

Le Plan climat vaudois 1<sup>ère</sup> génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030 (année de référence : 1990). La neutralité carbone est visée d'ici à 2050<sup>4</sup>. Pour l'adaptation, les objectifs sont de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.

En juin 2023, les citoyennes et les citoyens vaudois ont été appelés à se prononcer au niveau fédéral sur la loi climat et l'innovation et au niveau cantonal sur l'inscription dans la Constitution vaudoise de la protection du climat. L'initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat" pose ainsi de nouvelles conditions-cadres pour la protection du climat à l'échelle du canton de Vaud. Ces dispositions sont désormais inscrites dans la Constitution vaudoise et fixe la protection du climat et de la biodiversité comme l'un des buts et principes de l'action de l'État (modification de l'art. 6 cst-VD) ainsi que l'objectif de neutralité carbone sur le territoire vaudois d'ici à 2050 au plus tard, avec l'objectif pour l'État et les communes de réduire significativement les impacts climatiques négatifs de leurs politiques publiques, ainsi que l'obligation de se doter de plans d'action et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040 (nouvel art. 52b al. 1 et 2 et dispositions transitoires).

---

<sup>3</sup> Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs soient revus à la hausse au cours des prochaines années.

<sup>4</sup> Afin d'atteindre les deux objectifs du plan climat, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030-

## Niveau communal

Les communes ont des leviers d'action importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Ainsi, la Commune de Gimel possède des leviers d'action et des responsabilités pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité mais aussi en faveur de la biodiversité et de la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

### Partie 1:

- Un état des lieux est d'abord réalisé pour dresser le profil climatique (chap. 3) et énergétique du territoire de la commune (chap. 4).

### Partie 2:

- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (chap. 5).
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (chap. 6) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (chap. 7), ainsi que sa communication auprès de la population (chap. 8), sont présentés.

# Partie 1 : État des lieux

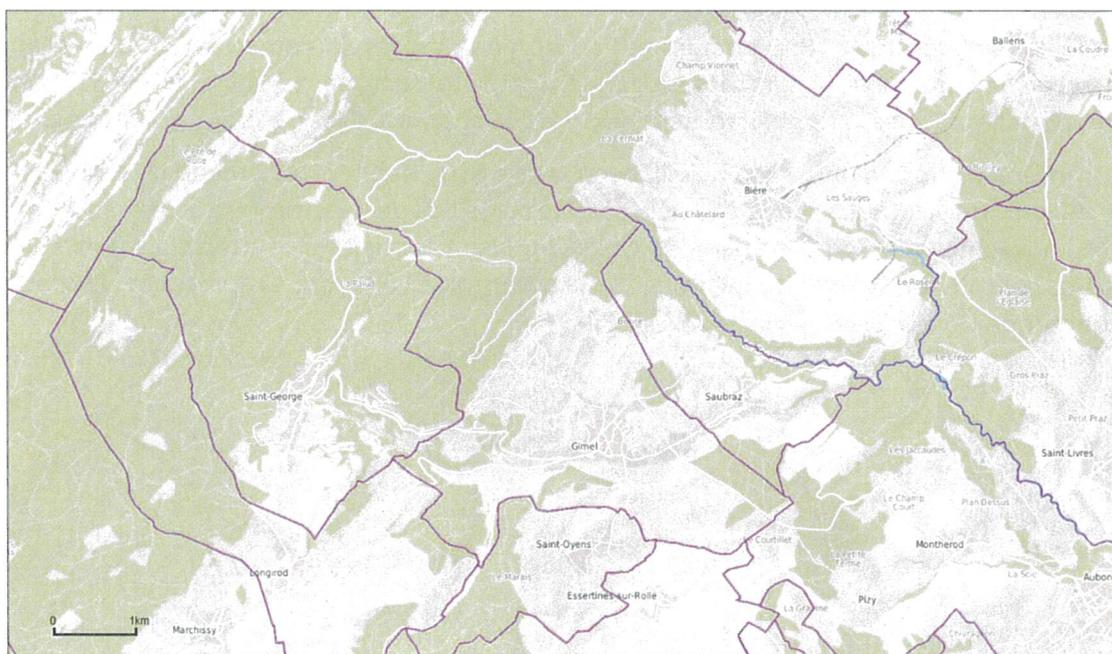
## 1. La commune en bref

### 1.1. Présentation du territoire communal

La commune périurbaine de Gimel (Figure 3) est située à l'Ouest du district de Morges. Elle est entourée des communes suivantes : Saint-George, Longirod, Saint-Oyens, Essertines-sur-Rolle, Aubonne, Saubraz, Bière et Le Chenit.



Situation géographique de Gimel



1:50000

Date: 31 10 2023

Figure 3 : Situation géographique – Gimel (<https://www.geo.vd.ch/>)

La commune recense 2'414 habitants à fin 2022. La Figure 4 présente la structure de la population résidante.

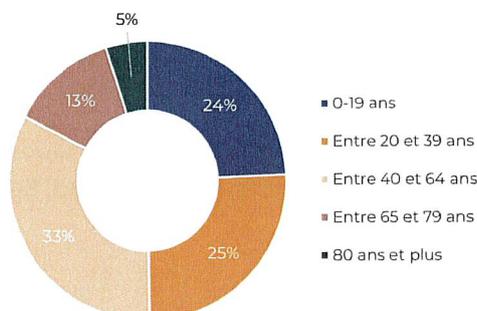


Figure 4 : Répartition démographique - Gimel (STATVD, 2022)

Son territoire s'étend sur 1'890 hectares et commence sur le plateau où se situe le village et s'élève vers le Jura. Ainsi, la commune connaît une forte déclivité de 670 m à 1496 m dont les conditions climatiques varient fortement selon les saisons entre les différentes altitudes.

La commune dispose d'un centre de village et d'une zone habitée, le hameau de *Bauloz* qui se situe au nord du village. La zone habitable est sise sur le bas de la commune et les hauteurs sont plutôt consacrées aux forêts et alpages qui composent la majorité du territoire. Les surfaces agricoles se trouvent dans la moitié basse de la commune. La Figure 5 représente la répartition de l'utilisation du territoire.

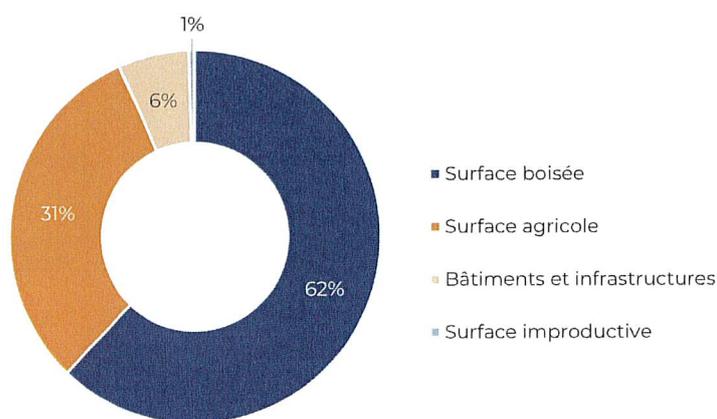


Figure 5 : Utilisation du territoire communal - Gimel (STATVD, 2013)

## 1.2. Collaboration et associations intercommunales

Ce Plan Energie et Climat Communal est réalisé en collaboration avec la commune de Saint-Oyens. C'est un PECC intercommunal qui peut permettre de multiples collaborations pour la mise en place d'action.

La commune de Gimel est membre de plusieurs associations. Dans le cadre de cet état des lieux énergie et climat, il s'agit de mentionner particulièrement les suivantes :

- ASSAGIE : Association intercommunale scolaire d'Aubonne – Gimel – Etoy ;
- AEMA : Accueil Enfance Montherod Aubonne
- ARCAM : Association de la Région de Cossonay, Aubonne, Morges qui apporte un soutien à tous les acteurs économiques de cette région
- PJV : Parc Naturel Régional Jura Vaudois, constitué de 34 communes
- Déchetterie gérée par l'entreprise Henry Transports
- Groupement Forestier de la Saubrette
- PECC Intercommunal
- ADCV : Association des Communes Vaudoises
- ACVF : Association Cantonal Vaudoise de Football
- ARAE : Association Régionale pour l'Accueil de l'Enfance
- ARASMAC : Association Régionale des Assurances Sociales Morges - Aubonne - Cossonay
- AVASAD : Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
- AVDCH : Association Vaudoise du Contrôle des Habitants
- AAM : Association des Amis du Marchairuz
- UCV : Union des Communes Vaudoises

Des actions peuvent être entreprises en partenariat avec ces associations, ainsi qu'avec les communes limitrophes afin d'en renforcer les effets et de mutualiser les ressources financières et humaines.

### 1.3. Démarches climat existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, Gimel a mené et mène différentes actions dans les domaines couverts par le PECC.

Actions	Domaines concernée	Date de mise en œuvre
Commission thématique Climat et environnement ; A pour but de soumettre des idées et projet à la population. Un questionnaire a été réalisé sur les économies potentielles dans le cadre la durabilité et la préservation de l'environnement	Gouvernance	2021
Micro-recensement routier de Gimel	Transport	2023
Remplacement des ampoules traditionnelles en LED	Éclairage public	2021/22/23
Réduction du temps de l'éclairage dans la décoration Noël	Éclairage public	2023
Action Clean-up Day avec l'école et une autre avec la population	Déchet	2021
Augmentation de 45 à 80% de l'utilisation du bois de chauffage pour le site scolaire	Energie	2023

Construction UAPE (en bois) - compensation avec du bois des forêts de la commune	Construction	2023/24
--	--------------	---------

---

Création d'un étang entre le canal de la Saubrette et du bois de la Praz.	Biodiversité	2020
---	--------------	------

---

Le plan énergie et climat communal est une opportunité d'entamer une politique ambitieuse de développement durable. Le PECC permettra entre autres de valoriser et de renforcer les réalisations déjà existantes en les intégrant dans la réflexion liée à la définition du plan d'action. Il permettra d'accélérer la mise en œuvre des actions planifiées tout en proposant de nouvelles mesures.

## 2. Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Gimel a été réalisé en 2023 sur la base des outils fournis par le Canton. Il donne les indications sur les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (volet 1) et enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

### 2.1. Volet 1 : Émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone)

Un bilan carbone quantifie les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par une entité sur une année et identifie les domaines d'activité les plus impactant sur le réchauffement climatique. L'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) est séparée en deux bilans :

- Celui du territoire : émissions de l'ensemble du périmètre de la commune (2.1.1) ;
- Celui de l'administration communale : émissions liées aux activités de l'administration communale (2.1.2).

Les bilans évaluent les émissions directes et indirectes des entités. Les *émissions directes* sont émises directement sur le territoire. Les *émissions indirectes* sont causées par les activités et les consommations du territoire mais ont lieu hors des frontières communales (ex : importations). Cette évaluation permet de sélectionner et de mettre en œuvre des actions ayant un impact sur l'ensemble des émissions.

Les bilans ont été effectués grâce à un outil fourni par le Canton de Vaud (Annexe 1) et élaboré par *Quantis*.

#### 2.1.1. Résultats du territoire communal

Ce bilan correspond aux émissions de gaz à effet de serre totales du territoire de Gimel. La Figure 6 présente la catégorie de ce bilan et la répartition des émissions.

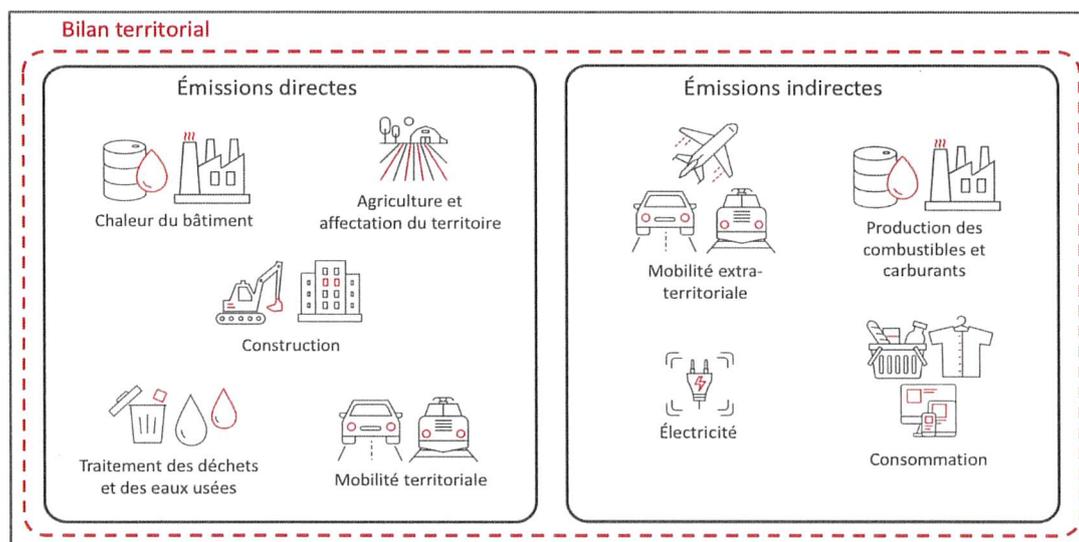


Figure 6 : Résumé du contenu d'un bilan territorial (Source : Quantis)

Le total des émissions territoriales s'établit à 17'500 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> [t CO<sub>2</sub>eq]<sup>5</sup>. Il intègre les émissions directes (4'600 t CO<sub>2</sub>eq) et les émissions indirectes (12'900 t CO<sub>2</sub>eq).

<sup>5</sup> Les résultats d'un bilan carbone portent sur l'ensemble des principaux gaz à effet de serre (GES) et pas uniquement le CO<sub>2</sub>. Les principaux GES sont : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et le méthane (CH<sub>4</sub>) (Source : [WWF](#))

Les émissions du territoire de Gimel sont réparties en plusieurs catégories (Figure 7) qui seront commentées dans la suite du rapport :

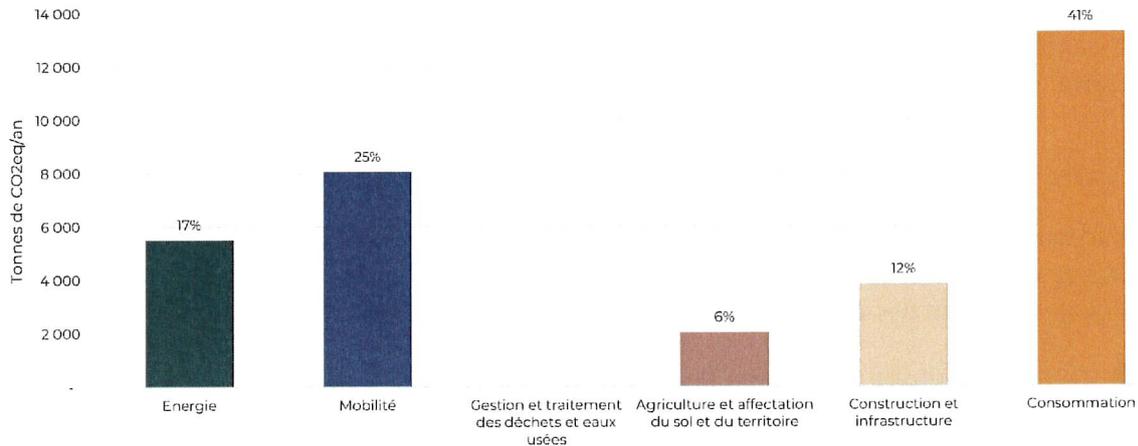


Figure 7 : Émissions de GES du territoire par catégorie - Gimel

**Les émissions totales de Gimel sont évaluées à 13,5 tonnes CO<sub>2</sub>eq par habitant-e et par an<sup>6</sup>.** Cette valeur, présentée à la Figure 8, permet une comparaison entre la commune et la moyenne d'émission nationale. Le graphique expose également les objectifs de réduction tels qu'identifiés par la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

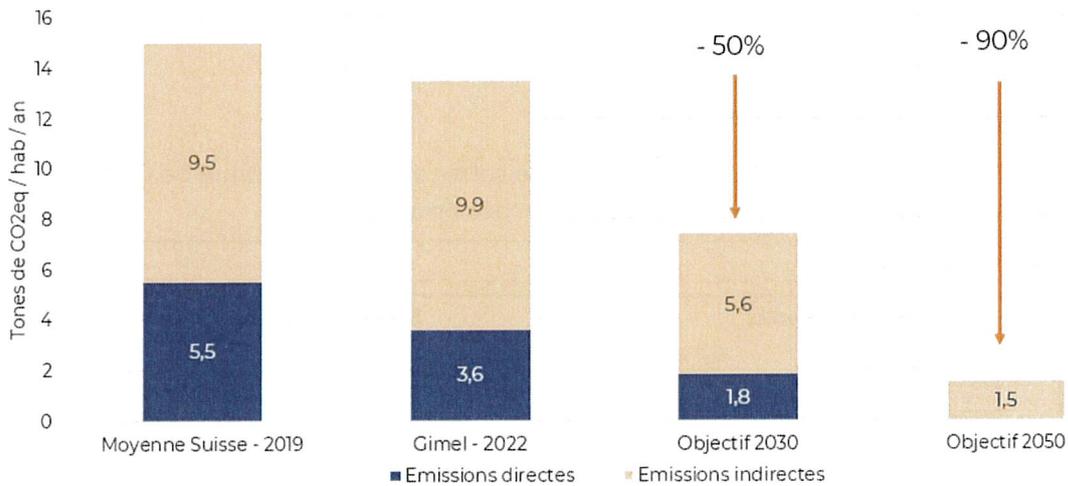


Figure 8 : Objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris

Ainsi, les émissions totales des habitant-es de Gimel sont inférieures à la moyenne suisse qui est de 15 tonnes CO<sub>2</sub>eq par habitant-e et par an. Et 74 % des émissions de GES de la Commune sont des émissions extraterritoriales/indirectes sur lesquelles les leviers d'actions sont plus difficiles à mettre en œuvre. La sensibilisation des citoyen-nes est nécessaire pour permettre une forte réduction des émissions de GES par habitant-es afin d'atteindre les objectifs fixés.

Suisse). Pour une meilleure lecture, les émissions de chaque gaz et leur potentiel de réchauffement ont été transformés en "équivalent CO<sub>2</sub>" ou CO<sub>2</sub>eq, une unité de mesure qui uniformise l'effet des différents GES.

<sup>6</sup> Cette valeur ne signifie pas que les habitant-es sont exclusivement responsables de ces émissions. En effet, une partie des émissions sont par exemple générées par l'industrie d'exportation présente sur le territoire, l'agriculture ou encore par les déplacements de pendulaires externes.

Les parties A à C ci-dessous se concentrent sur les différentes catégories les plus émettrices – énergie, mobilité, consommation – afin de comprendre quels sont les facteurs qui influencent le plus le résultat de la commune. Les détails des autres catégories – déchets, affectation du sol, construction – peuvent être retrouvés en Annexe 1.

## A. Énergie

La contribution de **l'énergie** inclut la chaleur (chauffage et eau chaude) et l'électricité consommée (hors chaleur). **L'énergie correspond à 17 % des émissions totales.** Les données de consommation des différents types de combustibles ont été fournies par la Direction de l'Énergie du Canton de Vaud (DIREN).

La consommation totale d'énergie sur le territoire communal est de 23.8 GWh. Les émissions de GES liés sont de 5'500 tCO<sub>2</sub>eq.

La Figure 9 présente la consommation et les émissions des différents agents énergétiques de la commune toutes catégories confondues (chauffage, eau chaude sanitaire et électricité)<sup>7</sup>.

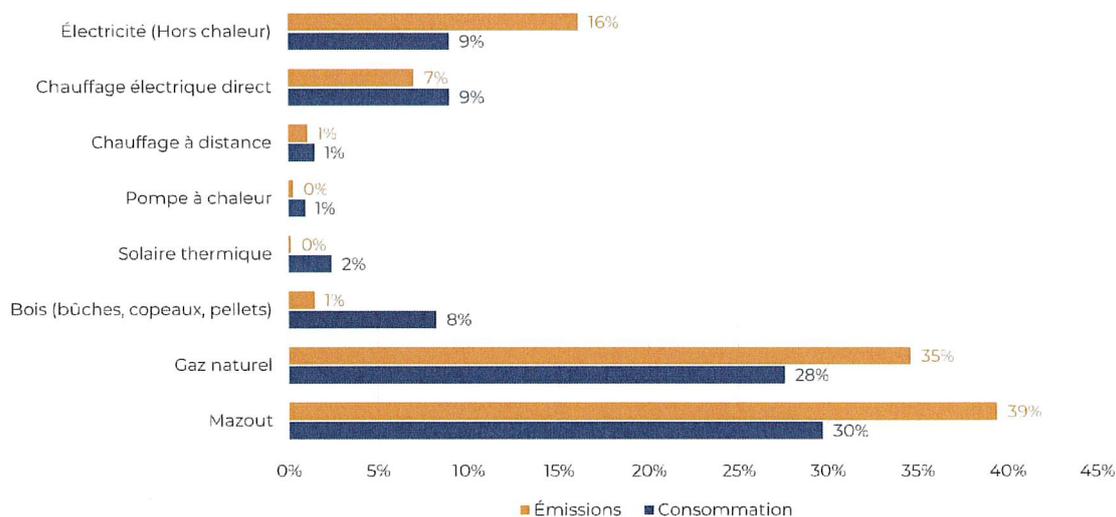


Figure 9 : Énergie : Consommation et émission par agent énergétique en %

Il en ressort les points suivants :

- **Les consommations de combustibles fossiles (mazout et gaz naturel) représentent plus de 74% des émissions de GES de la catégorie énergie avec seulement 58% de la consommation**
- L'électricité hors chaleur représente 9 % des besoins énergétiques et 16 % des émissions ;
- Le chauffage électrique est le quatrième agent énergétique à être consommé et représente 7 % des émissions. Le décret accepté par le Grand Conseil en décembre 2022 donne jusqu'à 2033 pour assainir les bâtiments avec chauffage électrique<sup>8</sup> ;
- Si le bois (bûche, copeaux, pellets) est le cinquième agent énergétique à être consommé sur le territoire communal (8 % des consommations), il n'est responsable que de 1 % des émissions de gaz à effet de serre de la catégorie ;

<sup>7</sup> Afin de mieux comprendre les impacts liés à l'énergie, l'annexe 4.1. illustre la quantité de GES émis en fonction des différents agents énergétiques utilisés pour la production de chaleur en MWh.

<sup>8</sup> Information complémentaire sur le chauffage électrique : <https://www.energie-environnement.ch/maison/renovation-et-chauffage/contexte/quitter-le-chauffage-electrique>

- Les autres agents énergétiques – *solaire thermique, chauffage à distance et pompes à chaleur* – sont plus efficaces et renouvelables. Ils ont également un faible effet sur les émissions de GE. Ensemble, ils ne représentent que 4% des consommations.

## B. Mobilité

Les données du micro-recensement cantonal de la mobilité de 2015 ont été utilisées afin d'estimer les impacts de la mobilité des habitant-es de Gimel<sup>9</sup>. Les déplacements comptabilisés sont ceux dédiés aux loisirs et au travail<sup>10</sup>. Selon le découpage de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud., Gimel est catégorisée comme « commune périurbaine ».

A Gimel, ce sont plus de 50 millions de kilomètres qui sont parcourus annuellement par les habitant-es, les employé-es et les pendulaires. Les émissions de GES liés sont de 8'100 tCO<sub>2</sub>eq.

Le graphique (Figure 10) résume les émissions de gaz à effet de serre par mode de transport, il met en évidence l'impact de la voiture et de l'avion.

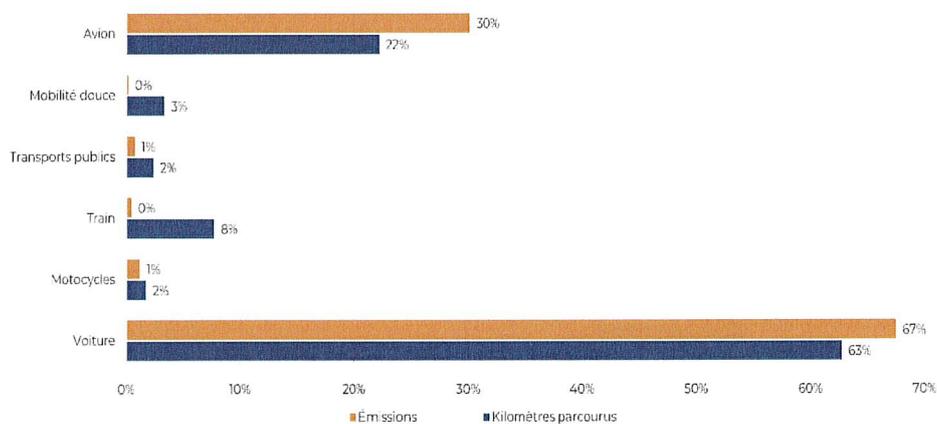


Figure 10 : Mobilité : Émissions de GES et distance parcourue par mode de transport - Gimel

Il en ressort les points suivants :

- Les émissions de cette catégorie sont dominées par les transports individuels motorisés (TIM) : **La voiture produit 67 % des émissions de GES liés à la mobilité pour Gimel.** Elle domine également le nombre de kilomètres parcourus par années (~63 % / 31,5 millions de km) ;
- Le transport aérien représente 30% des émissions de GES liées à la mobilité. ;
- Avec plus de 3 millions de kilomètres parcourus annuellement (8 % des déplacements), **le train arrive en troisième position en termes de distance. Mais sa contribution aux émissions de GES de la mobilité est très faible (<1 %) grâce à un facteur d'émission par kilomètre très favorable par rapport aux autres moyens de transports.**

## C. Consommation de biens et de services

Les données des émissions de **consommation des biens et des services** proviennent de moyennes nationales produites par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et sont déclinées

<sup>9</sup> L'évaluation devait avoir lieu en 2020 mais a été repoussée à cause du COVID19. Ainsi, l'année 2015 est la plus récente pour laquelle des données ont été récoltées.

<sup>10</sup> Afin de mieux comprendre les résultats liés à la mobilité, l'Annexe 4.2 illustre la quantité de GES émis en fonction des différents moyens de transport pour une distance parcourue en Suisse (5 km et 100 km) ainsi qu'à l'étranger (500 km).

pour la commune de Gimel. L'entièreté des émissions est indirecte puisque ces biens sont produits hors des frontières communales (voire nationales dû aux importation).

Les habitudes de consommation et les modes de production sont responsables d'une grande quantité d'émissions de GES. **Elles représentent 39 % des émissions, soit 5,5 tonnes par habitant-es, ce qui en fait la catégorie la plus importante du bilan carbone.** La Figure 11 détaille la répartition des émissions de GES par types de consommation. Avec plus de 38 % des émissions dans cette catégorie, **l'alimentation a le plus d'impact.**

Comme mentionnée, les données utilisées proviennent de moyennes ne reflètent pas strictement les habitudes de consommation des citoyen-nes de la commune. Toutefois, ce sont des données qui, à l'échelle de la Suisse, permettent d'avoir une bonne estimation des habitudes de consommation. Ainsi, il est important d'essayer de réduire l'impact de cette catégorie même s'il sera difficile de quantifier la réduction des impacts sans une étude plus approfondie sur les habitudes de la population de la commune.

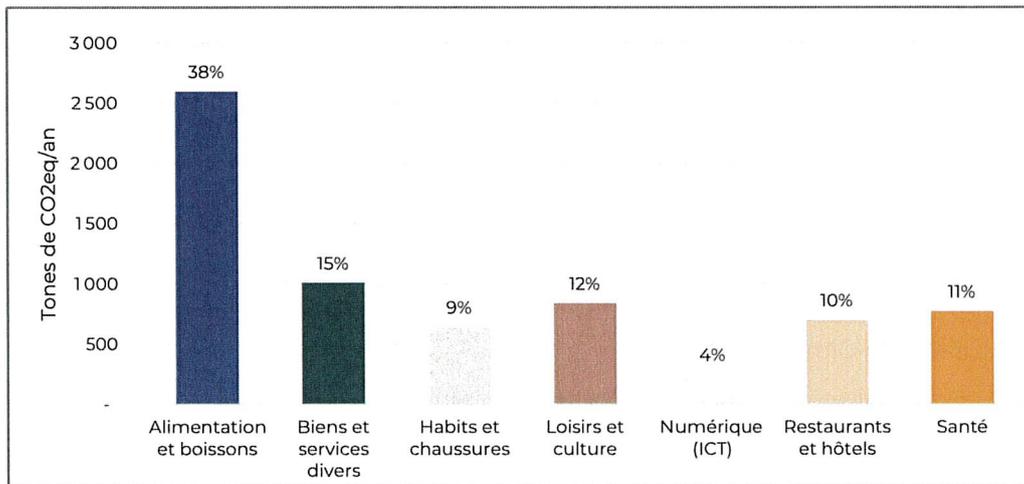


Figure 11 : Consommation : Émissions de GES par types de consommation

## 2.1.2. Résultats de l'administration

Ce bilan correspond aux émissions liées aux activités de l'administration communale. Les pouvoirs publics ont un contrôle élevé sur ces émissions. La Figure 12 présente le cadre de ces bilans, ce qui est contenu dans chaque catégorie et la répartition des émissions directes/indirectes.

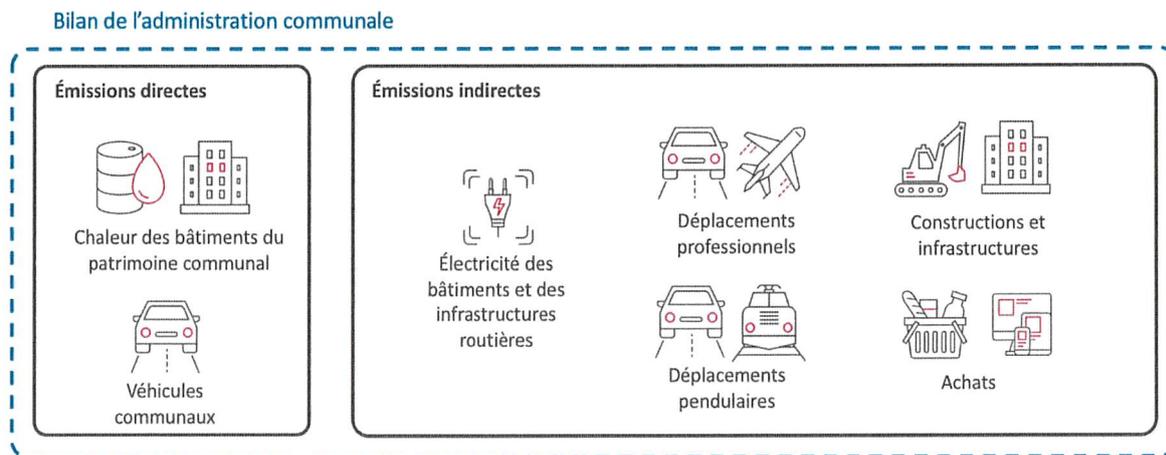


Figure 12 : Résumé du contenu d'un bilan d'une administration communale (Source : Quantis)

Le total des émissions de l'administration est de 723 t CO<sub>2</sub>eq. Il se divise en émissions directes (351 t CO<sub>2</sub>eq) et émissions indirectes (358 t CO<sub>2</sub>eq). Ce bilan représente environ 4,1 % des émissions totales de Gimel.

Les émissions de l'administration sont réparties en plusieurs catégories (Figure 13) :



Figure 13 : Total des émissions de GES de l'administration par catégorie

L'administration ayant une plus grande marge de manœuvre sur ces émissions que sur celle du territoire, toutes les catégories sont détaillées dans les sections A à D suivantes.

### A. Construction et infrastructures

La **construction et infrastructures** est de loin le poste principal émetteur de GES de l'administration de Gimel (38.8 %). Cette catégorie comprend l'investissement pour les routes, les bâtiments et logements appartenant à la commune et tous les autres travaux de génie civil. Le Tableau 1 décrit la répartition des émissions en fonction des types de construction.

Tableau 1 : Construction : Émissions de GES et pourcentage par types de constructions et d'infrastructures

Construction et infrastructures	Gaz à effet de serre (Tonnes de CO2e)	Pourcentage des émissions totales
Routes	40	8,3%
Autres travaux de génie civil	11	2,2%
Bâtiments	135	28,3%
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>38,8%</b>

## B. Énergie

La catégorie énergie est séparée en plusieurs postes d'émissions : le patrimoine communal (administration, équipements collectifs, écoles, terrains de sport, etc.), le patrimoine financier (logements, biens de rendement) et l'éclairage public. C'est le patrimoine communal qui consomme le plus d'énergie. Le Tableau 2 détaille les émissions de chaque poste de la catégorie d'énergie :

Tableau 2 : Énergie : Répartition des émissions par poste

Énergie	Émissions totales (tonnes de CO2eq)
Patrimoine communal	329
Patrimoine financier	37
Éclairage public	6
<b>Total</b>	<b>373</b>

Le graphique (Figure 14) résume les impacts en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>eq des agents énergétiques utilisés par l'administration.

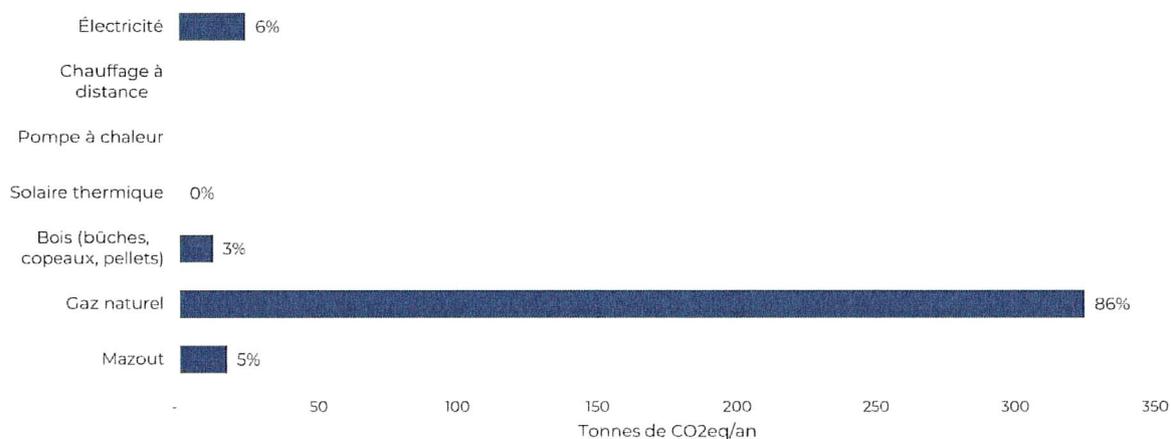


Figure 14 : Énergie : Émissions de GES par agent énergétique

Il en ressort que :

- Avec 1118 MWh, le gaz naturel est l'agent énergétique le plus utilisé par l'administration et est responsable de la majorité des émissions de la catégorie énergie.
- L'utilisation du bois (bûches, copeaux, pellets) est le deuxième agent énergétique.
- La consommation de l'électricité représente 6% des impacts CO<sub>2</sub> de l'administration.

#### C. Achats de l'administration

Les **achats de l'administration** (15 % des émissions) regroupent plusieurs postes de dépense :

- Avec 77 % des émissions, cette catégorie est principalement impactée par l'alimentation qui comprend les repas servis à la cantine. Le pourcentage de repas végétariens servis est de 5 %. Or dans un repas, c'est principalement la viande ou le poisson qui a un impact fort en termes d'émissions de GES.
- L'impact de la production des véhicules achetés par la commune est de 17 %.
- Le reste des émissions provient du *parc informatique* de l'administration et du matériel de bureau et consommables pour 4% des émissions.

#### D. Mobilité

La mobilité des employés de Gimel (déplacements professionnels et pendulaires) représente 3 % des émissions totales de l'administration. Ce sont les déplacements effectués par les véhicules de l'administration qui dominent cette catégorie.

## 2.2. Volet 2 : Enjeux d'adaptation

Le changement climatique est déjà visible et ses impacts vont se renforcer dans toute la Suisse et dans le canton de Vaud<sup>11</sup>. Dès lors, il est indispensable de prendre des mesures d'adaptation à ces conséquences afin de protéger la population et la biodiversité des effets du changement climatique.

Ce Volet 2 aborde les principaux dangers naturels existant sur le territoire communal et leurs évolutions potentielles causées par le changement climatique. Il est documenté au travers d'études de la Confédération et du Canton de Vaud ainsi que des cartes en libre accès.

Pour la Commune de Gimel, les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux identifiés pour le Plateau. "Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations"<sup>12</sup>.

La Figure 15 résume les principaux impacts du changement climatique ce périmètre :

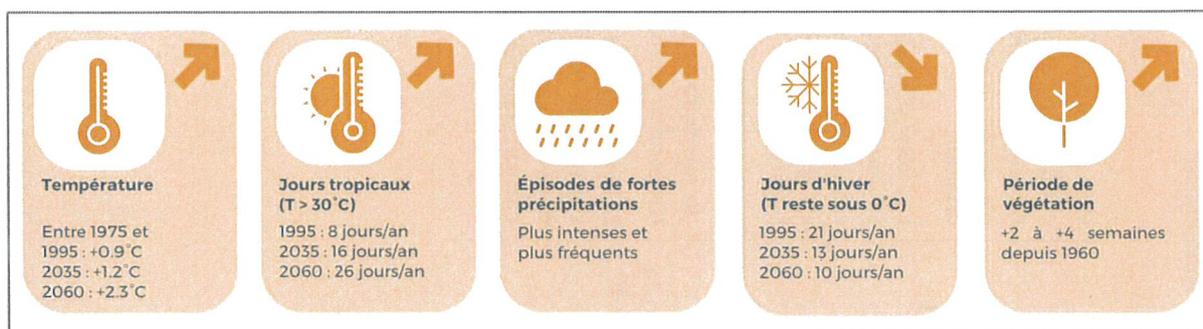


Figure 15 : Principaux impacts du changement climatique attendu sur le Plateau vaudois

Les répercussions attendues sont principalement un accroissement des risques dans différents domaines : l'agriculture, la biodiversité, la santé, les infrastructures ou les dangers naturels. Ils pourront également avoir des effets secondaires sur l'économie.

Le tableau 5 résume les différents impacts du changement climatique sur le territoire de Gimel.

Le tableau des enjeux de l'adaptation est divisé en 5 colonnes :

1. Les impacts du changement climatique auxquels les solutions et enjeux vont s'appliquer
2. La problématique de l'impact ;
3. L'objectif ou solutions d'adaptation ;
4. La situation de la commune par rapport à cet enjeu ;
5. Les ressources associées. Des cartes de Gimel reflétant le tableau peuvent être consultées sous le tableau.

<sup>11</sup> Changements climatiques dans le canton de Vaud : Ce que l'on sait et ce qui est attendu dans le futur (OFEV) : [https://www.nccs.admin.ch/dam/nccs/fr/dokumente/website/regionen/kantone/faktenblaetter/Faktenblaetter\\_Klimawandel\\_VD\\_f\\_2110.pdf.download.pdf/Faktenblaetter\\_Klimawandel\\_VD\\_f\\_2110.pdf](https://www.nccs.admin.ch/dam/nccs/fr/dokumente/website/regionen/kantone/faktenblaetter/Faktenblaetter_Klimawandel_VD_f_2110.pdf.download.pdf/Faktenblaetter_Klimawandel_VD_f_2110.pdf)

<sup>12</sup> Fiches du canton de Vaud – Enjeux d'adaptation par région (BuD) : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques/>

Tableau 5 : Enjeux d'adaptation

Impacts du CC	Problématiques	Objectifs / Solutions	Analyse communale	Ressources
Fortes températures et îlots de chaleur	1. Accentuation des fortes chaleurs et des températures extrêmes en Suisse.	Identifier les principales zones d'îlot de chaleur et prendre des mesures	<p>Une majorité de l'espace urbain est concernée par un écart à la température moyenne élevée à très élevée et un potentiel effet d'îlots de chaleur.</p> <p>Les lieux d'attention sont : Le centre du village de Gimel et les quartiers d'habitations en amont. Les lieux sont également ceux où l'arborisation est basse.</p>	2.2.1. Carte températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique
	2. Favorisation de la formation d'îlots de chaleur <sup>13</sup> , notamment en milieu urbain.	Augmenter l'arborisation, la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces bétonnés	<p>La couverture arborée sur l'ensemble du territoire Gimel est en dessous des moyennes cantonales.</p> <p><b>Si seul l'espace bâti est pris en compte, le résultat de 11,2 % de couverture est inférieur à celui du canton (13,6 %). Il y a également peu de grands arbres isolés.</b></p>	2.2.2. Carte canopée urbaine

<sup>13</sup> Quand la ville surchauffe <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/quand-la-ville-surchauffe.html>

<p>intensité et variations, épisodes de</p>		<p>Étant donné son caractère agricole, la commune de Gimel est particulièrement concernée par la baisse de rendement</p>	-
<p>baisse des sur le</p> <p>risques de</p> <p>empêtes.</p> <p>minution</p> <p>rales et</p> <p>cipitations</p>	<p>Identifier et sécuriser les zones à risque de dangers naturel afin d'éviter les dégâts</p> <p>Sensibiliser la population aux risques de blessures lors d'évènements extrêmes et aux risques de dégâts matériels</p>	<p><b>Il y a un danger d'inondations fort au Nord de la commune et des dangers moyens à faibles autour du cours d'eau La Saubrette au Sud de Gimel.</b></p> <p>Le territoire de Gimel étant en pente, il est concerné par les dangers liés au ruissellement et aux inondations localisées.</p> <p>Il n'y a pas d'autres risques sur le reste du territoire.</p>	<p>Guichet cartographique cantonal – 2.2.3. Carte Dangers naturel thermiques</p> <p>Carte du canton, permet en l'absence de carte de dangers plus détaillée, une évaluation grossière de l'aléa ruissellement<sup>15</sup>.</p>
<p>pression</p> <p>s espèces</p> <p>itats et</p> <p>ux naturels</p> <p>ie au CC et</p> <p>tion et</p> <p>iques (ex :</p> <p>espace de</p>	<p>Identifier et maintenir la bonne santé des milieux naturels afin qu'ils puissent réagir à l'augmentation des températures et aux aléas climatiques sans s'effondrer</p>	<p>Sur le territoire de Gimel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP), à conserver ou à renforcer ;</li> <li>● Des territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS) aux frontières de la commune ;</li> <li>● Des liaisons biologiques d'importance suprarégionale (terrestres et amphibiens) à renforcer.</li> </ul>	<p>Guichet cartographique cantonal – 2.2.4. Carte Réseau écologique cantonal</p>
<p>ces</p>	<p>Identifier les espèces exotiques envahissantes</p>		

## 2.2.1. Carte : Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique

La Carte (Figure 16) permet de visualiser les zones dans lesquelles les températures sont supérieures à la moyenne et pourraient provoquer un effet d'îlot de chaleur.

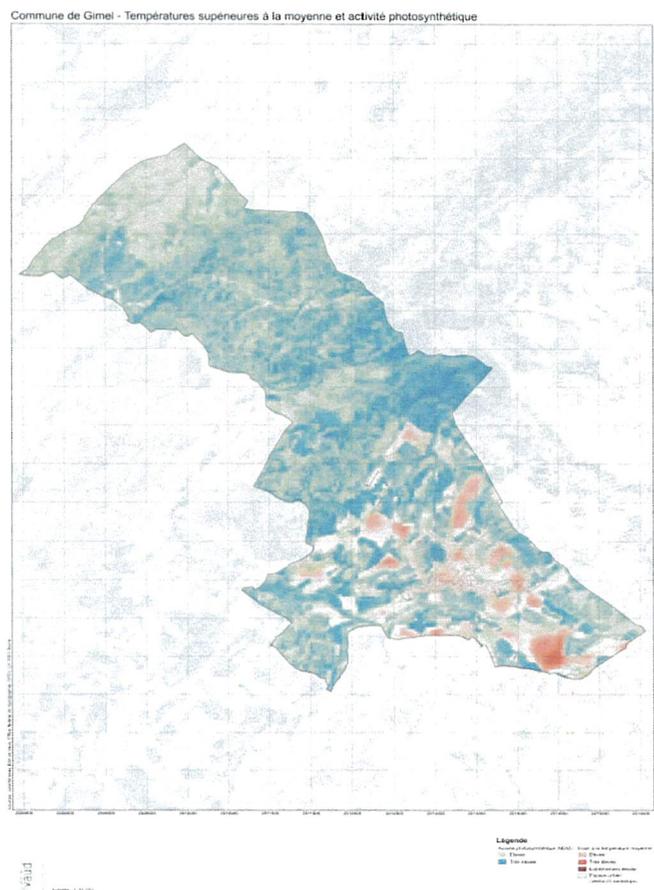


Figure 16 : Carte des températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique – Gimel

## 2.2.2. Carte : Canopée urbaine

Cette carte (Figure 17) peut être mise en relation avec la précédente. Elle présente l'état actuel de l'arborisation et permet d'identifier simplement les zones prioritaires pour une arborisation et la diminution de l'effet d'îlot de chaleur.



Figure 17 : Carte de la canopée urbaine - Gimel

## 2.2.3. Carte : Dangers naturels

Pour Gimel, les zones exposées à des dangers naturels peuvent être visualisées sur la carte des dangers naturels du Canton de Vaud (Figure 18).

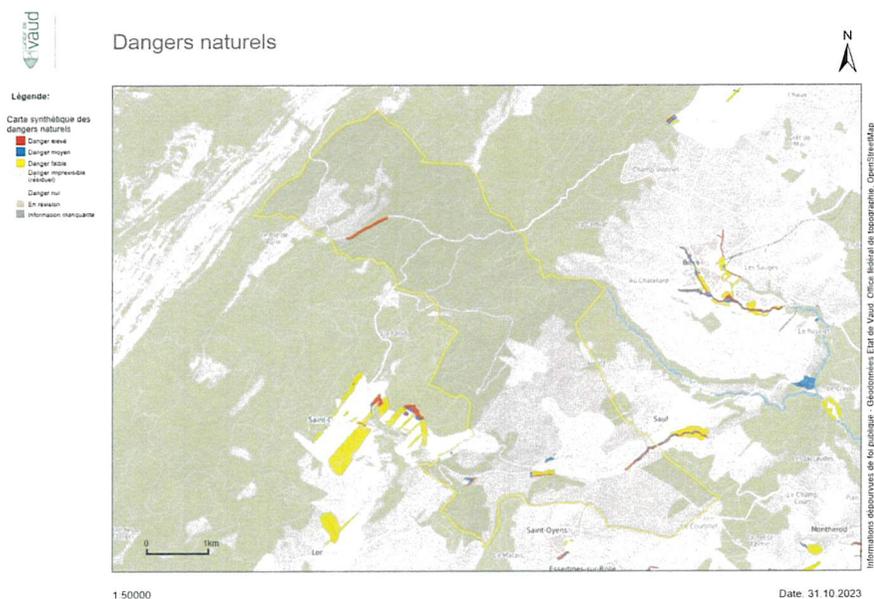


Figure 18 : Carte synthétique des dangers naturels - Gimel

## 2.2.4. Carte : Réseau écologique

Le réseau écologique cantonal (REC) recense les zones permettant à la biodiversité d'évoluer et met en évidence les éléments clés du réseau écologique. La carte (Figure 19) présente les différentes zones d'intérêt prioritaire/supérieur, celles à conserver et à renforcer.

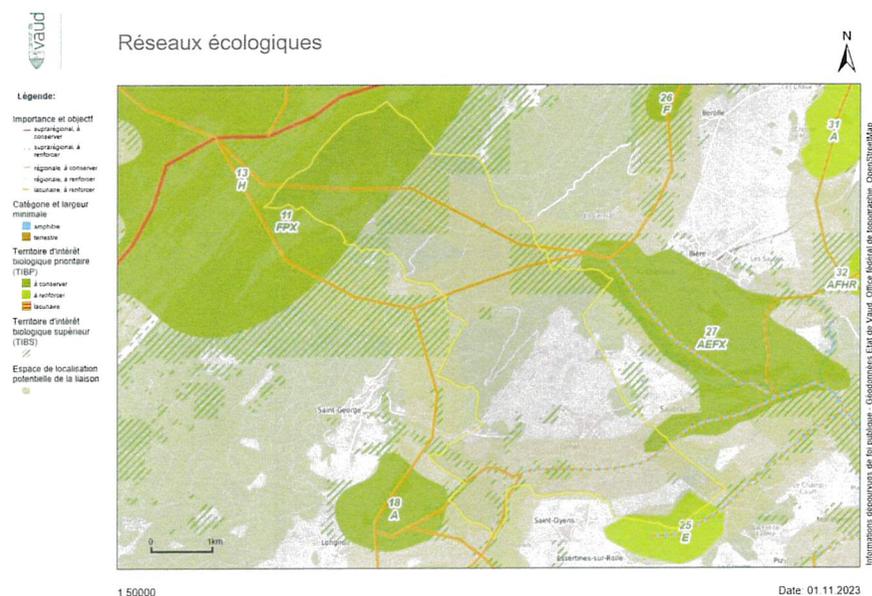


Figure 19 : Réseau écologique cantonal - Gimel

## 3. Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Gimel a été réalisé en 2023 sur la base des données transmises par le *Profil énergétique des communes vaudoises* disponible en ligne<sup>16</sup>. Il apporte une compréhension des consommations et des productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle du territoire communal.

### 3.1. État du parc immobilier

Les bâtiments accaparent la majorité de l'énergie consommée. Les rénovations permettent de réduire cette consommation. La date de construction ou de rénovation des bâtiments est un élément important du profil énergétique. Ces dates permettent, par exemple, de calculer des besoins spécifiques en chaleur ou le potentiel de rénovation.

Le tableau 3 présente le pourcentage de bâtiments dans chaque catégorie.

Tableau 3 : Répartition des bâtiments par catégorie (%) (Source : DIREN)

Bât. sans rénovation récente	Bât. neufs (2001+)	Bât. rénovés récemment
68 %	31 %	1 %

**Un effort d'assainissement est à fournir sur les bâtiments du territoire sans rénovation récente** afin d'atteindre les objectifs de la conception cantonale de l'énergie. Si ces bâtiments construits subissent des rénovations lourdes, les besoins de chaleur seront moins élevés. Cela correspond à un **potentiel de réduction de 33 % de l'énergie consommée** actuellement<sup>17</sup>.

#### 3.1.1. État des bâtiments communaux

Le tableau ci-dessous présente les bâtiments du patrimoine financier et administratif de la Commune de Gimel

Nom	Adresse	Date de construction	Installations photovoltaïques
Union	Place Union 1	1862	Non
Ancienne administration	Place Union 3	1824	Non
Église Saint Pierre	Place de l'Église 1	1150/1789	-
La Chômaz	R. Chômaz 1	1956	Non
Grande Salle	Place Union 1	1956	Non
Ac. Collège Martinet	Rue Martinet 6	1842	Non
Martinet 5	Rue Martinet 5	1877	Non
Collège Marais, I, II, III	Rue Sept Fontaines 2	1989/96, 2010, 2017	Non
Cantine de Fêtes	Av. Rosière 5	1939	Non
La Chaumière	Ch. De la Fruitière 1	1920	Non

<sup>16</sup> <https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/>

<sup>17</sup> C'est un potentiel théorique qui ne tient pas compte des spécificités du parc bâti (ex : bâtiments protégés)

Bâtiment Multifonction	Av. Rosière	2015	Non
Maison Communal	Place Union 4	1818	Non
Salle omnisports	Av. Rosière	2011	Oui
UAPE	Av. Rosière 5a	2023/24	Oui

### 3.2. Consommation de chaleur

La consommation d'énergie finale permet d'obtenir des informations comparables avec les moyennes cantonales. Le tableau 4 présente les données de consommation avec différentes unités.

Tableau 4 : Répartition de la consommation de chaleur (Source : DIREN)

Consommation totale d'énergie finale <sup>18</sup>	Consommation par habitant-e	Consommation par surfaces chauffées (SRE) <sup>19</sup>
19,4 GWh/an	8,0 MWh/hab/an	109 kWh/m <sup>2</sup>

La valeur de la consommation par surfaces chauffées est comparable à la consommation d'énergie finale totale d'un bâtiment des années 2000<sup>20</sup>. Ce résultat, s'il peut être amélioré, est positif en comparaison avec d'autres communes vaudoises.

La chaleur est produite par différents agents énergétiques. Elle est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments. A Gimel, le besoin en énergie pour le chauffage est de 13 GWh/an et celui de l'eau chaude sanitaire de 3 GWh/an. Connaître la répartition des agents énergétiques (Figure 19) utilisés est nécessaire afin de prendre des mesures adaptées.

<sup>18</sup> **L'énergie finale** est l'énergie que le consommateur achète ou produit pour un usage déterminé (ex : éclairage ou essence). OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/7-energie/consommation-finale-energie.html>

<sup>19</sup> Cette valeur est obtenue grâce à la division de la consommation totale d'énergie finale par la surface de référence énergétique (SRE : somme des surfaces de plancher des étages et des sous-sols inclus dans l'enveloppe thermique et dont l'utilisation nécessite un chauffage ou une climatisation).

<sup>20</sup> Les besoins de chaleur et le CECB : <https://www.energie-environnement.ch/economiser-le-chauffage/situer-sa-consommation-de-chauffage/497>

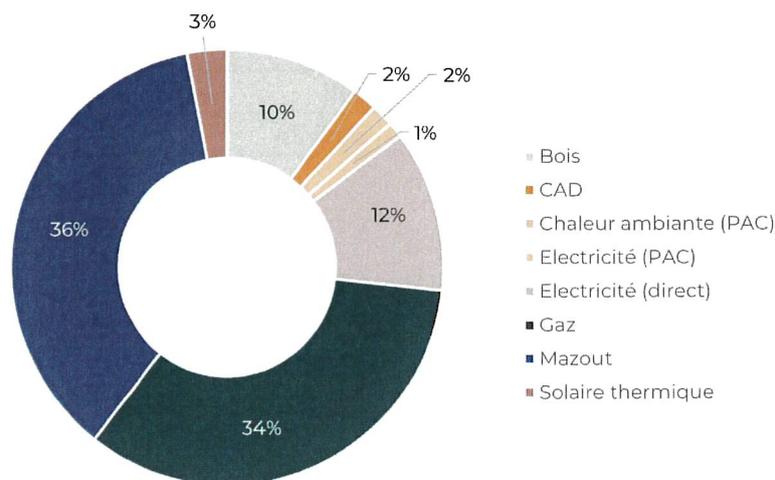


Figure 20 : Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments - Gimel

Les répartitions et conclusions sont similaires à celles présentées dans le bilan carbone du territoire. En effet, **les énergie fossile (gaz et mazout) remplissent la majorité des consommations de chaleur (70 %)**, suivi par l'électricité en direct (12%) et le bois (10%). Les énergies renouvelables représentent encore une minorité des consommations.

### 3.3. Consommation d'électricité

Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour la commune de Gimel est la Romande Énergie. La consommation d'électricité moyenne du territoire communal sur les années de références 2018 à 2021 est de 7'118 MWh. Soit **une consommation d'électricité par habitant-es de 2'948 kWh/an, ce qui est au-dessous de la moyenne vaudoise.**

Selon les données fournies par la DIREN, le nombre d'installations de panneaux solaires photovoltaïques est en forte croissance. La production est passée de 691 MWh en 2015 à plus de 1220 MWh en 2022. La production d'électricité photovoltaïque permet de couvrir environ 18 % de la consommation électrique totale de la commune. Une partie de cette production est injectée dans le réseau électrique et seulement 16% de l'électricité produite est consommée sur place.

### 3.4. Potentiel des énergies renouvelables

L'usage d'énergies renouvelables locales est un moyen de réduire la dépendance du territoire à l'importation d'agents énergétiques fossiles (mazout, gaz) ainsi que de réduire les émissions de GES. Le tableau résume le potentiel des différentes énergies renouvelables disponible sur le territoire de Gimel.

- Le potentiel est mesuré et catégorisé de la manière suivante : Fort, Moyen, Faible et Inexistant.
- L'implémentation dans la commune présente les projets déjà existants, s'il y en a, ainsi que les lieux potentiels d'implémentation

Tableau 5 : Potentiel des énergies renouvelable

Energie renouvelable	Technique	Potentiel	Implémentation dans la commune	Ressources
<b>Solaire électrique</b>	<p>Panneaux photovoltaïques sur les toits/façades utilisés pour la production d'électricité</p> <p>Panneaux solaires thermiques sur les toits utilisés pour l'eau chaude</p>	<b>Fort</b>	<p>Le solaire photovoltaïque pourrait couvrir la quasi-totalité des besoins en électricité du territoire. En cas d'excédent, l'électricité pourrait être utilisée pour subvenir au besoin de l'implémentation de nouveaux projets (ex : alimentation de PAC).</p> <p>Il y a déjà une forte présence de panneaux solaires sur les toits</p> <p>Pour les toitures uniquement, le solaire thermique pourrait couvrir 1/4 des besoins actuels en chaleur</p>	<p>Outil de la Confédération (OFEN) <sup>21</sup></p> <p>Une carte interactive présente les toits les plus appropriés pour exploiter l'énergie solaire<sup>22</sup>, afin de prioriser la mise en œuvre</p>
<b>Réseau thermique (Chauffage à distance - CAD)</b>	<p>Une infrastructure approvisionne en chaleur (ou en froid) plusieurs bâtiments se trouvant sur des parcelles différentes</p>	<b>Fort</b>	<p>Zone du village présente un fort potentiel exploitable.</p>	<p>Guichet cartographique cantonal – 3.4.2. Carte Réseaux thermiques</p>

<sup>21</sup> Lien vers le potentiel solaire de Gimel : [https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH\\_SolarpotGemeinden/pdf/5709.pdf](https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5709.pdf)

<sup>22</sup> Carte des toits de la commune les plus appropriés pour exploiter l'énergie solaire : [https://map.geo.admin.ch/?topic=energie&lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&catalogNodes=2419,2480,2429,2431,2434,2436,2767,2441,3206&layers=ch.bfe.solarenergie-eignung-fassaden,ch.bfe.solarenergie-eignung-daecher&layers\\_visibility=false,true](https://map.geo.admin.ch/?topic=energie&lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&catalogNodes=2419,2480,2429,2431,2434,2436,2767,2441,3206&layers=ch.bfe.solarenergie-eignung-fassaden,ch.bfe.solarenergie-eignung-daecher&layers_visibility=false,true)

<b>Biomasse</b>	La matière organique est transformée en produits énergétique	<b>Fort</b>	Le potentiel durable total de la biomasse ligneuse en TJ d'énergie primaire est de 41,43 TJ. Cela correspond à 11'508 MWh. Cela couvrirait une grande partie des besoins énergétique.	Guichet cartographique de la confédération
<b>Géothermie basse température</b>	Sonde géothermique verticale pour alimenter en chaleur une pompe à chaleur (PAC) sol/eau	<b>Faible</b>	La plupart des zones habitées se trouvent sur des zones d'interdiction.  Les zones forestières au Sud de la commune ainsi qu'au Nord-Ouest et Nord-Est possèdent un potentiel d'implémentation mais cela est moins pertinent car il n'y a pas d'habitations.	Guichet cartographique cantonal - 3.4.1. Carte de l'admissibilité de la géothermie basse température
<b>Hydraulique</b>	Turbines, barrages, ...	<b>Faible/inexistant</b>	-	Outil de la Confédération (OFEN) <sup>23</sup>
<b>Eolien</b>	Eoliennes	<b>Faible/inexistant</b>		

<sup>23</sup> Lien vers le potentiel solaire de Gimel : [https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH\\_SolarpotGemeinden/pdf/5709.pdf](https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5709.pdf)

### 3.4.1 Carte : Géothermie basse température

La plupart des forages réalisés pour chauffer des bâtiments sont de la géothermie à basse température – entre 50 et 200 mètres de profondeur pour une chaleur du sol de 8 à 15°C – et permettent d'alimenter une pompe à chaleur (PAC) "sol/eau".

La carte représente l'admissibilité indicative des sondes géothermiques pour le territoire communal.

- Vert : admissible ;
- Orange : exploitation limitée : les forages y sont souvent admissibles avec un suivi hydrogéologique des travaux ;
- Rouge : interdiction de pose de sonde géothermique ;
- Points bleus : Zones où des sondes sont installées.

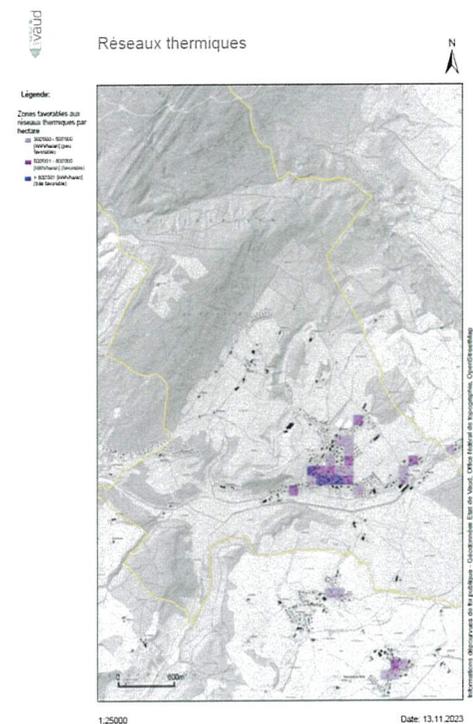


Zones d'admissibilité indicative des sondes géothermique – Gimel

### 3.4.2. Carte : Réseau thermique

Le réseau thermique est une infrastructure qui approvisionne en chaleur (ou en froid) plusieurs bâtiments se trouvant sur des parcelles différentes. La densité des besoins en chaleur est un élément important pour identifier les zones ayant un potentiel rentable pour l'implantation.

Sur la carte, les zones en violet foncé (très favorable et favorable) nous intéressent particulièrement. Pour qu'un réseau thermique soit efficace, il doit être installé sur une zone où deux de ces carrés se touchent.



Zones favorables aux réseaux thermiques par hectare – Gimel

## 4. Résumé : partie I

L'état des lieux est un point de départ pour la réflexion stratégique ainsi que pour le choix et la priorisation des mesures de réduction et d'adaptation du plan d'action PECC. Ces mesures serviront à atteindre les objectifs de la Municipalité (chapitre 5) et du Canton.

### 4.1. Profil climatique

Les bilans carbone présentés au *chapitre 3.1* mettent en évidence l'impact des habitant-es et des entreprises de Gimel (bilan du territoire), ainsi que celui de l'administration communale (bilan de l'administration) en termes d'émissions annuelles de gaz à effet de serre. Les résultats identifient les domaines d'activité les plus émetteurs. Ils permettent de poser un cadre pour l'élaboration d'objectifs de réduction des émissions et du plan d'action lié.

#### 4.1.1. Bilan territorial

**Total des émissions :** 32'685 tonnes de CO<sub>2</sub>eq émis dont 73 % d'émissions indirectes

**Total d'émissions par habitant-e : par an :** 13,5 t CO<sub>2</sub>eq/hab/an (valeur Suisse : 15 t CO<sub>2</sub>e/hab/an)

Les principales sources d'émissions du territoire sont :

- La **consommation de biens et de services** (41 % des émissions totales) : l'alimentation a le plus grand impact.
- La **mobilité** (25%) : les transports individuels motorisés (voiture) représentent 67 % des émissions de la catégorie. Alors que les transports publics ne comptabilisent que 1 % des émissions de la catégorie avec plus de 10 % des déplacements
- **L'énergie** (17 %) : Le mazout remplit la majorité des besoins en énergie (30 %) et une grande partie est complétée par le gaz naturel (28 %). Ensemble, ils sont responsables de 74 % des émissions de gaz à effet de serre de la catégorie. Les énergies plus renouvelables - solaire thermique, pompes à chaleur, chauffage à distance et autres – sont peu utilisées et ont un effet faible sur les émissions de GES.

#### 4.1.2. Bilan de l'administration

**Total des émissions :** 624 tonnes de CO<sub>2</sub>e/an dont 56 % d'émissions directes

Les principales sources d'émissions de l'administration sont :

- **L'énergie** (53 % des émissions totales) dans laquelle le gaz naturel à une place prépondérante avec 92 % des émissions de la catégorie.
- Les investissements faits dans **la construction et infrastructures** (30 % des émissions totales) pour les travaux liés aux routes, bâtiments et logements appartenant à l'administration ainsi qu'à d'autres travaux de génie civil.

De manière générale, les efforts de réduction des émissions sont importants afin d'atteindre les objectifs fixés par le Confédération.

### 4.1.3. Enjeux d'adaptation

Les scénarios climatiques suisses prévoient une augmentation des phénomènes climatiques. À Gimel, les principaux événements pouvant avoir des conséquences sont similaires à ceux des communes voisines. Ils sont liés à l'augmentation de la température (canicules, îlots de chaleur), aux modifications du cycle de l'eau (sécheresse, fortes précipitations et leurs conséquences, tempêtes), et à l'érosion de la biodiversité.

Malgré les différents impacts négatifs liés – dangers pour la population, risques sur les biens matériels et les milieux naturels –, de nombreuses solutions d'adaptation existent déjà et peuvent être renforcées ou mises en œuvre sur le territoire de Gimel afin d'améliorer l'adaptation de la commune au changement climatique. De manière générale, les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la planification et la prévention sont indispensables pour une bonne prise en compte des risques et le choix de mesures.

## 4.2. Profil énergétique

Les **points forts et faibles** de la Commune de Gimel en matière de consommation d'énergie, de production de chaleur, de potentiel renouvelable sont :

### 4.2.1. Points forts

- La consommation moyenne d'électricité par habitant, de 2'984 kWh/an par habitant-e est en dessous de la moyenne cantonale (4'973 kWh/hab/an, 2020).
- La production d'électricité photovoltaïque a doublé depuis 2015, pour une production moyenne de 507 kWh par habitant-e en 2022. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 326 kWh/an par habitant-e (2021).
- La commune dispose d'un potentiel moyen pour l'exploitation de la biomasse sous forme d'énergie selon le guichet cartographique de la Confédération ainsi que pour l'établissement de réseau thermique (CAD) selon le guichet cartographique cantonal.

### 4.2.2. Points faibles

- 83% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) et par de l'électricité directe. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 87% (2021).
- La commune dispose de peu de potentiel pour de la géothermie de faible profondeur à valoriser à l'échelle communale selon le guichet cartographique cantonal.
- Plus de la moitié du parc bâti est à assainir. Cela représente toutefois un grand potentiel de réduction de la consommation de chaleur.

Les constats présentés dans cet état des lieux - profil énergétique, les profils climatiques du territoire et de l'administration et les enjeux d'adaptation - posent ainsi un cadre pour la sélection et la priorisation des mesures qui constituent le plan d'action communal (chapitre 6).

## Partie 2 : Objectifs et plan d'action

---

Cette partie 2 présente les objectifs, le plan d'action et la gouvernance choisis par la Municipalité de Gimel selon les résultats de l'état des lieux et ceux des démarches participatives.

### 5. Vision et objectifs

#### 5.1. Vision à l'horizon 2050

La commune de Gimel a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit leur Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions des deux communes, est la suivante :

##### *Général*

*La commune de Gimel assume sa responsabilité vis-à-vis du climat et de ses citoyen-nes. Convaincue de la nécessité de s'adapter au changement climatique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la commune priorise les actions favorisant la qualité de vie de ses habitant-es et un cadre de vie plus respectueux de l'environnement.*

##### *Réduction des émissions de GES*

*En 2050, la commune de Gimel a effectué une transition énergétique : les agents fossiles tels que le mazout et le gaz naturel sont largement abandonnés au profit d'énergies renouvelables locales. Les bâtiments administratifs tendent vers une autonomie énergétique grâce à leur assainissement à la possible création d'un chauffage à distance (CAD) et à l'extension d'une installation existante et à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits propices.*

*L'administration publique encourage l'optimisation et la rénovation énergétique des bâtiments privés. Elle facilite la transition auprès des habitant-es en les soutenant dans leurs démarches.*

*En collaboration avec les communes alentours, les cheminements de mobilité douce sont développés et sécurisés. Les citoyen-nes ont diminué leur déplacement en transport individuel motorisé. Ils et elles se déplacent en mobilité douce et collective.*

##### *Adaptation aux changements climatiques*

*En 2050, les risques liés aux changements climatiques sont limités et anticipés (mesures de prévention et sensibilisation).*

*La biodiversité et les sols sont préservés sur les espaces verts gérés par l'administration communale, ainsi que dans les jardins privés grâce à une sensibilisation de la population à ces thématiques. La gestion des forêts fait l'objet d'une politique spécifique.*

*Afin de protéger la santé de la population, les risques liés aux îlots de chaleurs ont été gérés, grâce à une végétalisation et arborisation des espaces pertinents. Les nuisances sonores et lumineuses ont également diminué aussi, à la fois pour la santé de la population mais aussi pour celle de la biodiversité.*

#### *Durabilité transversale*

*Grâce à des communications et à une sensibilisation régulière, les citoyennes et citoyens, les associations et entreprises locales collaborent avec l'administration. Ils et elles participent activement à la durabilité sur le territoire.*

*Les décisions de l'administration sont également prises au regard de la durabilité, par exemple, lors des achats ou des appels d'offres. Les employé-es ont été sensibilisés et formés aux différents enjeux liés au climat, à l'énergie et à l'adaptation.*

*Ainsi, c'est grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs et actrices du territoire que ces changements ont pu avoir lieu à Gimel en 2050.*

## 5.2. Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Gimel a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe Transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Thème	Objectifs 2030	N° des fiches d'action
<b>Transversal</b>	<p>Permettre à la population de s'impliquer dans l'élaboration des décisions</p> <p>Impliquer la population dans la réalisation des actions mises en place par la Commune</p> <p>Réduire les impacts et les consommations de l'administration</p> <p>Favoriser les projets et les actions durable</p>	<p><b>T1</b> : « Commission »</p> <p><b>T3</b> : « Formation »</p> <p><b>T4</b> : « Participation citoyenne »</p> <p><b>T6</b> : « Déchets »</p>
<b>Energie &amp; mobilité</b>	<p>Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation de chaleur pour les bâtiments communaux</p> <p>Augmenter la part d'auto-consommation dans l'électricité consommée par l'administration</p> <p>Réduire la consommation de chaleur des bâtiments de l'administration</p> <p>Montrer l'exemple en matière de transition énergétique</p> <p>Augmenter la part d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) utilisée sur l'ensemble du territoire</p> <p>Proposer des alternatives renouvelables aux citoyens</p>	<p><b>E11</b> : « Exemplarité des bâtiments publics »</p> <p><b>E12</b> : « Eclairage public »</p> <p><b>E14</b> : « Chauffage à distance »</p> <p><b>E15</b> : « Photovoltaïque »</p>
	<p>Encourager le report modal des habitant-es</p> <p>Développer des alternatives pour une mobilité décarbonée</p>	<p><b>E16</b> : « Mobilité douce »</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Augmenter la résilience et l'adaptation du territoire communal aux impacts du changement climatique</p> <p>Protéger la population des évènements climatiques</p> <p>Favoriser la biodiversité régionale sur le 100 % des espaces verts et des bâtiments communaux</p>	<p><b>C17</b> : « Renforcer la biodiversité »</p> <p><b>C18</b> : « Espèces exotiques envahissantes »</p> <p><b>C21</b> : « Canicule »</p> <p><b>C23/Autre</b> : « Forêts »</p>
---	--	---

## 6. Plan d'actions

Le PECC a été élaboré en collaboration entre la Municipalité de Gimel et eqlosion. Le présent plan d'actions détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années. Ce plan d'action a été déterminé en prenant en compte les ressources à disposition, l'état des lieux réalisé (partie 1 : chapitre 2, 3 & 4) du travail déjà fourni par la Municipalité, ainsi que de la démarche participative réalisée en avril 2024.

En effet, la population a également été consultée lors d'une démarche participative. Les résultats de cette démarche sont disponibles en Annexe 4. Celle-ci s'est déroulée en deux étapes qui ont permis de comprendre et présenter les priorités, les envies et les attentes de la population.

- Tout d'abord, un sondage a été envoyé à la population et est resté ouvert le mois d'avril 2024 et 151 personnes y ont répondu (~6% de la population tous âges confondus). Les répondant-es ont priorisé les thématiques du PECC et proposé des actions spécifiques
- Les habitant-es ont ensuite été invité-es à un atelier participatif d'environ deux heures ouvert à toutes et tous en collaboration avec la commune de Gimel. Il a eu lieu le 24 avril 2024 et environ 25 habitants et habitantes y ont participé. Ils et elles ont pu découvrir les résultats de l'état des lieux au travers d'une visite guidée de l'exposition. Les participant-es ont ensuite travaillé sur trois thématiques pour identifier des idées de projets concrets à réaliser.

Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision de Gimel. Les mesures choisies contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis (chapitre 5). Les treize actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles, sont mentionnés synthétiquement :

- Les arguments en faveur de la mise en œuvre et les objectifs souhaités : base légale, gains économiques, coûts d'inaction, bénéfices soutenant la mise en œuvre, impulsion de l'action.
- Les résultats attendus : l'objectif à atteindre ou le livrable confirmant la réalisation de l'action, à mettre en lien avec les indicateurs de suivi (cf. Tableau de suivi du PECC) ;
- Les ressources et soutiens envisageables : les sources de financement, les personnes de soutiens internes ou externes à la Municipalité ainsi que les outils facilitant la mise en œuvre et la communication ;

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 2 de ce document. Le tableau précise les dicastères et services responsables de la mise en œuvre des actions et propose un calendrier. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

## 6.1. Actions du bloc Transversal

<i>T°1 Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser les politiques communales en la matière ;</li> <li>• Impliquer la population dans l'élaboration et les mise en œuvre des politiques environnementales ;</li> <li>• Unir ses forces / Appuyer la Municipalité</li> <li>• Permettre un meilleur suivi dans la mise en œuvre du PECC</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>1.1. Animer la commission</p> <p>1.2. Faire participer la commission au PECC</p>
<b>Ressources</b>	Personnes ressources au Canton, exemples de règlements

<i>T°3 : Forme les élu-es et le personnel communal</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les contextes énergétiques et climatiques et gagner en autonomie ;</li> <li>• Avoir une vision claire et cohérente ;</li> <li>• Rendre les actions choisies pérennes et assurer une mise en œuvre efficace.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>3.1 Suivre le cours de base PECC</p> <p>3.2 Suivre les modules spécifiques (au minimum une personne formée pour chaque fiche obligatoire et si possible doubler les compétences)</p> <p>3.3 Suivre les formations permettant de soutenir les autres actions PECC choisies.</p>
<b>Ressources</b>	Centre d'éducation permanente (CEP), Formation de l'Union des communes vaudoise (UCV), Formation Suisse Energie

<i>T°4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population (Obligatoire)</i>	<i>2023-2025</i>
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC,</li> <li>• Favoriser la cohésion sociale,</li> <li>• Créer une dynamique de changement et accompagner les habitant-es dans leurs actions.</li> </ul>

<b>Résultats attendus</b>	<p>4.1. Consulter la population lors de l'élaboration du PECC afin de comprendre les besoins et priorités d'action</p> <p>4.2. Réaliser au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec le PECC afin de l'inclure dans la mise en œuvre</p>
<b>Ressources</b>	Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, éventuellement mandataire spécifique.

<i>T°6 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser l'économie locale et les relations sociales,</li> <li>• Réaliser des économies ;</li> <li>• Diminuer l'empreinte écologique du territoire</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>6.1 Renforcer les activités de la déchetterie</p> <p>6.2 Impliquer les citoyens dans la réutilisation et réparation des déchets</p> <p>6.3. Communiquer la démarche à la population</p>
<b>Ressources</b>	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) ; Catalogue de recommandations de la DGE-GEODE ; Informations et matériels de sensibilisation : Responsables.ch, Savefood.ch, Meschoixenvironnement.ch

## 6.2. Actions du bloc Énergie et Mobilité

<i>E°11 : Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments (Obligatoire à choix)</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser et réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux</li> <li>• Évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement si nécessaire</li> <li>• Diminuer l'empreinte carbone de l'administration et de ses bâtiments</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	11.1. Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés

	<p>11.2. Réaliser l'analyse énergétique CECB+ d'au moins 30% des bâtiments communaux construits avant 2000</p> <p>11.3. Établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires</p> <p>11.4. Intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des appels d'offre pour tous les projets de rénovation et construction, en s'inspirant des ecoDevis (ECOBAU) - Voir fiche n°8</p>
<b>Ressources</b>	Programme bâtiments (subventions : CECB, isolation, chauffage, etc.) ; Association Energo

<i>E°12 : Réduire la consommation de l'éclairage public</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'état des infrastructures pour les optimiser</li> <li>• Réduire la consommation d'électricité de la Commune ;</li> <li>• Réduire la lumière superflue et éviter les nuisances pour l'humain et l'environnement ;</li> <li>• Réaliser des gains financiers et réduire les coûts financier</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>12.1. Réduire la consommation d'électricité liée et optimiser l'éclairage public</p> <p>12.2. Sensibiliser la population et les commerçants pour extinction des panneaux lumineux</p>
<b>Ressources</b>	Subvention cantonale pour l'établissement d'un concept d'éclairage public (70% des coûts)

<i>E°14 : Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire de la chaleur moins émettrice en gaz à effet de serre</li> <li>• Améliorer l'approvisionnement énergétique en centralisant la production de chaleur</li> <li>• Offrir une alternative aux habitant-es</li> <li>• Diminuer la dépendance énergétique aux énergies fossiles</li> <li>• Valoriser les ressources locales et les éventuels rejets de chaleurs</li> <li>• Soutenir l'économie locale</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>14.1. Étude de faisabilité pour la création d'un CAD</p> <p>14.2. Réaliser un appel à projets (marchés publics)</p> <p>14.3. Communiquer la démarche au citoyen</p>

<b>Ressources</b>	Subvention du Programme Bâtiment : études de faisabilité, raccordement pour les propriétaires privés, construction du réseau
-------------------	--

<i>E°15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et consommer de l'électricité renouvelable et locale</li> <li>• Augmenter l'indépendance énergétique de l'administration</li> <li>• Saisir les opportunités de solutions simples et applicables presque partout</li> <li>• Montrer l'exemple</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>15.1. Appel d'offres groupé pour les propriétaires</p> <p>15.2. Équiper les bâtiments communaux en panneaux solaires lorsque c'est possible et réaliste de le faire</p>
<b>Ressources</b>	Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol) ; Pronovo, Soutien 1x/an de SuisseEnergie

<i>E°16 : Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos</i>	
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter et sécuriser les déplacements dans la commune à vélo et à pied</li> <li>• Offrir un accès autonome à la population (yc. aux enfants)</li> <li>• Améliorer la qualité des espaces publics</li> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants liés aux transports motorisés</li> <li>• Contribuer à une mobilité active</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>16.1 Établir un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable</p> <p>16.2. Sécurisation des zones de trafic pour les piétons et les vélos ainsi que pour la santé des habitantes</p> <p>16.3. Améliorations des infrastructures piétons/vélo</p>
<b>Ressources</b>	Subvention cantonales, Soutien technique de la SCEP et brochure de conseil, Guide Mesures en faveur des vélos rapidement réalisables, Pédibus

### 6.3. Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

<i>C°17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques (Obligatoire)</i>		2023-2025
<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la qualité de vie de toutes et tous</li> <li>• Diminuer les effets des fortes chaleurs /gain de fraîcheur en été,</li> <li>• Protéger et valoriser le patrimoine naturel local et maintenir la biodiversité</li> <li>• Diminuer les coûts liés aux dangers naturels (crues, ruissellements)</li> <li>• Montrer l'exemple</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<p>17.1. Former au moins une personne à la protection du patrimoine arboré, à l'inventaire des arbres remarquables ou à la gestion des espaces verts (par exemple cours CEP)</p> <p>17.2. Préserver et favoriser la biodiversité sur le territoire communal.</p> <p>17.3. Réaliser l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale</p> <p>17.4. Convertir 2'500 m<sup>2</sup> (un demi-terrain de foot) de surface verte en prairie fleurie</p>	
<b>Ressources</b>	Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.	

C°18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

<p><b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les dégâts et limiter les pertes de rendements agricoles,</li> <li>• Préserver la santé de la population (allergies, maladies)</li> <li>• Protéger et valoriser le patrimoine naturel local et maintenir la biodiversité</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>18.1. Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune</p> <p>18.2. Mettre en place une stratégie de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces de propriété communale et saisir les néophytes sur Infoflora</p> <p>18.3. Modifier les pratiques d'entretiens des espaces verts (gestion des bords des routes, fauches tardives)</p> <p>18.4. Sensibiliser la population et communiquer sur les EEE</p>
<p><b>Ressources</b></p>	<p>Outils de monitoring et de suivi des actions, formations données par le CEP</p>

C°21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule

<p><b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les liens sociaux entre les personnes ;</li> <li>• Identifier les personnes vulnérables sur le territoire communal ;</li> <li>• Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé ;</li> <li>• Atténuer les effets dus aux fortes chaleurs.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>21.1. Actualiser le plan canicule communal</p> <p>21.2. Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque</p> <p>21.3. Élaborer un concept de visiteurs communautaires</p> <p>21.4 Réaliser au moins 1 action de prévention/sensibilisation</p>
<p><b>Ressources</b></p>	<p>Préfet-e du district fournit les renseignements avant les canicules ; Services d'aide et de soins à domicile ; vaste documentation disponible sur le site du canton.</p> <p><i>Synergie avec la fiche C°17</i></p>

<b>Arguments et objectifs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conservation de la biodiversité, des paysages</li><li>• Préservation de services écosystémiques rendus par la forêt (eau, bois)</li><li>• Protéger et valoriser le patrimoine naturel local</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p>23.1. Réalisation du plan de gestion pour la conversion des peuplements, la prévention et la sécurisation</p> <p>23.2. Favoriser l'utilisation de bois local dans les constructions communales</p> <p>23.3. Sensibilisation et communication à la population</p>
<b>Ressources</b>	Soutien et mandat au groupement forestier de la Saubrette

# 7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre de 2023 à 2027

## 7.1. Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un conseiller.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau *eqlosion sàrl*. Celui-ci les appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans la communication du PECC, les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères et services responsables du portage des différents projets et actions prévus dans le cadre du PECC sont identifiés dans le plan d'action détaillé au chapitre 6 et dans le tableau de suivi en Annexe 2.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau *eqlosion sàrl*, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Monsieur Heinz Forrer, Municipal et répondant de la démarche PECC
- Madame Mary Croisier, membres de la commission PECC :
- Madame Christelle Giraud, coordinatrice de projet PECC du bureau *eqlosion sàrl*.

La décision d'octroi remise par le Canton de Vaud date du 24 mars 2023. Ainsi, la démarche PECC de Gimel et la mise en œuvre des actions identifiées au chapitre 4 se dérouleront jusqu'au milieu de l'année 2027. Le groupe de suivi, durant cette période, se réunit au moins 2 à 3 fois par an pour :

- Préparer les dossiers ;
- Effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- Évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- Déterminer les actions de communication (chapitre 8).

Il fait régulièrement un point de situation de l'avancée des travaux, à travers un point régulier porté à l'ordre du jour de ses séances.

## 7.2. Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau *eqlosion sàrl*. Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans, soit 2023 à début 2027. Ledit mandat est financé pour 50 % par le budget annuel sur les quatre prochaines années, et pour 50 % par une subvention cantonale qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche<sup>24</sup>.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au point de vue des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques, en particulier pour les actions obligatoires T°3 « Formation », T°4 « Participation », T°6 « Déchets », E°11 « Exemplarité des bâtiments publics » et C°17 « Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques ».
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des suites de la mesure E°11 « Exemplarité des bâtiments publics » du plan d'action, ainsi que pour les mesures E°14, E°15, E°16.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des mesures E°11, E°16, C°17 du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi en charge avec l'appui du bureau mandataire.

## 7.3. Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 2). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité. Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

---

<sup>24</sup> Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances>

## 8. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur leurs engagements politiques et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elles veillent à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la commune.

Le groupe de suivi avec l'aide du bureau *eqlosion sàrl*, est chargé de proposer les actions de communication, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information, journal communal, pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune, lettres à la population (courrier municipal ou tout ménage), communication au conseil communal, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants<sup>25</sup>.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n°4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

---

<sup>25</sup> Des liens vers différents supports ou programmes de sensibilisation et d'informations sont indiqués dans les fiches d'action du PECC, sous « Plus d'informations ». Le bureau *eqlosion sàrl* fournit un plan de communication incluant des recommandations, des messages clés et des visuels pour la communication du PECC.

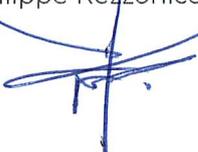
## 9. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Gimel s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques en renforçant la biodiversité sur le territoire communal et en diminuant les risques.

Ainsi, la commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-es et tous les acteurs présents sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

M. le Syndic de Gimel  
Philippe Rezzonico



Date : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Mme la Secrétaire Municipale de Gimel

Lucy Thalmann

